

Informations de base	
<p><b>2023/2819(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Mesures d'urgence temporaires pour l'année 2023 en vue de résoudre des problèmes spécifiques dans le secteur des fruits et légumes, dus à des événements météorologiques défavorables et à des mesures connexes</p> <p>Complétant <a href="#">2018/0216(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>3.10 Politique et économies agricoles 3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) 3.10.06.01 Fruits, agrumes 3.10.06.02 Légumes 3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		<a href="#">B9-0365/2023</a>	06/09/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0310/2023</a>	13/09/2023	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		<a href="#">C(2023)05365</a>	10/08/2023	